



Mixités sociales et scolaire à l'école

Agir, impliquer, informer
Les préconisations du Cnesco

Juin 2015

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a rendu publics deux rapports sur les mixités sociale et scolaire à l'école.

L'un a permis de dresser **un état des lieux de la mixité dans les collèges et les lycées français**. Il a mis en évidence des **phénomènes de ségrégations puissants** dès le collège, l'existence de **ghettos scolaires** ainsi que la **présence de classes de niveau** dans près de 50% des collèges.

L'autre rapport, développé en coordination avec le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec, s'est attaché à présenter **des exemples de politiques ayant favorisé la mixité à l'école dans les pays de l'OCDE**. Il a, aussi, synthétisé les **résultats de la recherche scientifique sur les effets nocifs des ségrégations sociales et scolaires pour les apprentissages et les attitudes des jeunes vis-à-vis de la société**.

Nourrie de ces états des lieux et de ces expériences étrangères, **la Conférence de Comparaisons Internationales sur les mixités à l'école**, co-organisée par le Cnesco, le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec et le CIEP les 4 et 5 juin 2015, a permis de riches échanges. Les acteurs et décideurs français de l'éducation réunis ont pu débattre et s'inspirer des politiques étrangères dans l'objectif de **proposer des solutions concrètes à la question des mixités dans l'école française**.

Après avoir exposé les constats issus de ces travaux, ce document présente les préconisations du Cnesco pour une meilleure mixité à l'école, recommandations issues de ce travail collectif.

Pour une information plus complète sur les constats, un retour en détail sur les études publiées par le Cnesco et des exemples d'actions volontaristes, retrouvez le dossier de presse du 28 mai 2015 ici : <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/04/DP-site.pdf>

4 grands constats sur les mixités à l'école

- **Un phénomène puissant de ségrégation dans les établissements français**

Une étude, commanditée par le Cnesco, met en évidence une **ségrégation forte dans les collèges et les lycées**, appuyée sur la ségrégation résidentielle, et présentant de **fortes inégalités territoriales**. Cette étude montre aussi l'existence d'**établissements ghettos** accueillant un public socialement très défavorisé. A l'autre bout du spectre social, certains établissements sont réservés aux élèves issus des milieux les plus favorisés. Enfin, **l'étude révèle l'existence de classes de niveau dans près de la moitié des collèges, alors que cette pratique est légalement interdite**.

- **Un quasi-immobilisme, en France, depuis quarante ans dans les politiques publiques sur la mixité sociale à l'école**

Les recherches ont également pointé, depuis une dizaine d'années, un fort immobilisme dans la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de mixités sociales à l'école tant dans les politiques de sectorisation que d'affectation des élèves, malgré quelques exemples locaux encourageants recueillis par le Cnesco. De même, au niveau national, **aucun appareil national complet de mesure statistique des mixités sociales et scolaire n'a vu encore le jour, plongeant le pays dans une cécité collective sur les évolutions de la ségrégation dans les écoles françaises**.

- **Des effets très nocifs de la ségrégation à l'école sur les apprentissages et les comportements des élèves**

La recherche met en évidence les **effets très négatifs de la ségrégation sur les apprentissages des élèves en difficulté**. L'absence de mixité sociale est aussi particulièrement nocive pour la construction des futurs citoyens, qu'ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou plus aisés. La ségrégation sociale est associée à des attitudes moins citoyennes, moins tolérantes, des capacités de communication et de délibération moins approfondies, une défiance dans les institutions plus élevée... **A l'opposé, les recherches montrent également dans quelles conditions davantage de mixité sociale et scolaire garantissent des apprentissages bénéfiques pour l'ensemble élèves**.

- **Des politiques de mixité sociale à l'école ambitieuses dans certains pays de l'OCDE**

Un nombre croissant de pays de l'OCDE conduisent des politiques favorisant la mixité sociale à l'école (USA, Angleterre, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique...). Ces expériences qui se sont, pour certaines, développées sur plusieurs décennies, mettent en évidence **un retard français** en la matière. Par leurs difficultés, leurs échecs et leur succès, elles peuvent aussi guider les futures politiques de mixité en France.

Les préconisations du Cnesco pour favoriser les mixités à l'école

Le Cnesco présente un ensemble de préconisations pour développer la mixité à l'école qui s'articulent autour de trois axes :

- 1) **Des actions à mener dans l'immédiat**, compte tenu de **l'urgence** sur certains territoires et de la nécessité de s'engager, dès à présent, dans des politiques locales *actives* de mixité à l'école ;
- 2) Des programmes et des politiques visant à **impliquer l'ensemble des professionnels de l'éducation des secteurs d'enseignements public et privé, des parents et des élèves** car les politiques de mixité sociale ne peuvent se construire et durer sans l'adhésion et l'action conjointe de tous les participants de la communauté éducative ;
- 3) Des dispositifs ou programmes visant à **développer et diffuser les connaissances sur les pratiques et les effets des ségrégations sociales et scolaire dans l'école française**, connaissances aujourd'hui encore parcellaires ou, quand elles existent, méconnues notamment du grand public, et plus particulièrement des parents.

1. Mener une action immédiate

- **Engager une action d'urgence dans les 100 collèges les plus ségrégués**

Les 100 collèges les plus ségrégués, identifiés par le Cnesco, doivent faire l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'urgence pour viser davantage de mixités sociales et scolaire.

- **ajustements de carte scolaire** : diversification socialement les publics.
- **politique d'attractivité des collèges** : offre de formation de qualité (scolaire, parascolaire et périscolaire) et encadrement pédagogique riche.
- **bonus pour les élèves de ces « établissements de la nouvelle mixité »** : faciliter l'orientation
- Dialogue très actif **avec les parents**

Le Cnesco établira, pour ces établissements, une **évaluation des mesures prises en faveur de davantage de mixités sociales et scolaire**, dans son rapport sur les *Inégalités territoriales dans l'école française*, qu'il rendra public fin 2016.

▪ **Intégrer des objectifs de mixités lors de la création de tout nouvel établissement**

Le Cnesco recommande que **tout projet** de construction ou de restructuration d'école primaire et de collège intègre un « **volet mixités sociales et scolaires** » *explicite*.

Le Cnesco préconise que **toute nouvelle construction ou restructuration de lycée donne lieu à un projet de lycée polyvalent mêlant les trois voies d'enseignement générale, technologique et professionnelle**, car la séparation entre, d'un côté, les lycées d'enseignement général et technologique et, de l'autre, les lycées professionnels est une source de ségrégation sociale puissante. Ces lycées polyvalents doivent mettre en place des lieux de vie et d'échanges communs : un CDI unique, un foyer des élèves commun, une seule salle des professeurs...

Pour accélérer le développement des lycées polyvalents, des fusions d'établissements situés à proximité physique peuvent également être réalisées. Les filières des établissements sont alors redistribuées pour que chaque site intègre les trois voies d'enseignement.

▪ **Autoriser et évaluer des expérimentations locales**

A chaque territoires (urbain, rural, grandes métropoles...) correspond sa boîte à outil de politique de mixité sociale à l'école. Pour en connaître mieux les mécanismes et les effets, des expérimentations de politiques locales de mixité sociale doivent être autorisées et **évaluées**.

Elles doivent être développées sur des terrains aux caractéristiques sociales, urbaines et démographiques contrastées :

- Dans un contexte urbain, résidentiellement mixte :
>> **Expérimentation d'un secteur comportant plusieurs collèges, avec liberté de choix des parents dans le secteur**
- Dans une grande métropole :
>> **Expérimentation de la construction d'une carte scolaire autour d'une ligne de transport** (par opposition à la carte scolaire en disque qui renforce la ségrégation résidentielle)
- Dans un espace rural :
>> **Expérimentation d'un réseau d'établissements intégrés, complémentaires par leur offre de formation**

▪ **Assurer une mesure statistique régulière des mixités à l'école**

La France ne dispose d'aucune statistique diffusée régulièrement permettant de surveiller l'ampleur et les évolutions de la ségrégation sociale et scolaire dans ses écoles.

Un appareil statistique doit être développé nationalement, embrassant les différents échelons territoriaux pertinents pour le suivi des politiques publiques de mixité dans le primaire et le secondaire.

La mixité à l'école doit être considérée dans son acception large et couvrir les dimensions liées aux catégories socio-professionnelles, aux résultats scolaires et au pays de naissance des élèves et de leurs parents.

2. Impliquer l'ensemble des acteurs

▪ Former les personnels de l'éducation pour favoriser la mixité sociale

La mixité à l'école va changer la vie des établissements. Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques d'enseignement, d'encadrement et d'accompagnement des enfants et de leurs familles.

- **Renforcement de la formation** à l'interculturalité, au travail en équipe, aux pédagogies différenciées et coopératives, à l'accompagnement personnalisé...
- **Développement de programmes de formation continue, localisés dans les établissements et axés sur l'apprentissage des territoires d'exercice des professionnels** : ils doivent mettre l'accent sur le contexte social de l'établissement. Ils associent des équipes locales de **chercheurs**
- Des « **formations-actions** » **originales**, réunissant plusieurs administrations, doivent être organisées sur le terrain pour les soutenir à construire leur projet de mixité sociale

▪ Créer un bonus à l'orientation pour les élèves des « établissements de la nouvelle mixité »

Les élèves présents dans les établissements qui se mobilisent contre la ségrégation à l'école bénéficient d'un bonus « établissement de la nouvelle mixité » pour **soutenir leur orientation vers les lycées ou les filières de l'enseignement supérieur demandées.**

Plus globalement, il est important de pouvoir mener une politique de « mixité par le haut », visant à ouvrir les établissements les plus favorisés aux élèves qui le sont le moins.

▪ Engager l'enseignement privé dans les politiques de mixités à l'école

L'enseignement privé sous contrat doit contribuer à l'objectif national de mixité à l'école. Une **politique budgétaire incitative** doit lier ses ressources, dont les moyens d'enseignement, avec les efforts accomplis en matière de mixité sociale dans ses établissements. Ses efforts sont notamment évalués au regard de la composition sociale et scolaire des élèves accueillis dans les établissements privés.

▪ Accompagner les parents qui veulent contribuer à la mixité à l'école

Comme le montrent des expériences à l'étranger, les parents peuvent, s'avérer des acteurs très actifs et efficaces de la construction de la mixité sociale dans l'école de leurs enfants.

- Les associations et **collectifs de parents d'élèves** doivent être soutenus et accompagnés (« salle des parents », appui à la logistique de communication ou de visite des écoles ...)

- **Construire la mixité à travers des projets citoyens d'élèves**

Les élèves doivent être mobilisés, et notamment les conseils des délégués pour la vie lycéenne, autour d'actions d'échanges et de partenariats entre établissements.

Comme l'ont montré par exemple des consultations lycéennes, les jeunes sont sensibles aux questions d'égalité et de solidarité. Ils doivent pouvoir se saisir de la thématique des mixités à l'école. Il faut **développer les programmes entre les établissements**, en facilitant l'autonomie donnée aux élèves (programmes culturels, visites communes des institutions européennes, jeu de rôle collectif autour d'événements historiques...).

3. Informer, comprendre et analyser

- **Lancer une campagne nationale de sensibilisation en direction du grand public**

Un **vaste programme de sensibilisation aux effets nocifs sociétaux de la ségrégation** doit être développé en direction des parents dans les établissements. Il faut également **informer sur les bénéfices des politiques menées à l'étranger qui ont su tirer parti de la richesse de la mixité à l'école**.

Des outils de communication sont développés nationalement pour soutenir les opérations de sensibilisation locale. Par exemple, une valisette pédagogique (brochures d'information, vidéos d'experts...) est mise à disposition des établissements et des fédérations de parents d'élèves pour aider à l'organisation de séances d'information sur les effets de la mixité à l'école dans les établissements.

- **Développer des recherches sur la ségrégation à l'école en France**

Le Cnesco lancera, avec le réseau né de la Conférence de comparaisons internationales, **des études** qui porteront, en priorité, sur la **perception de la mixité sociale par les professionnels de l'éducation, les élèves et les parents** ainsi que sur les pratiques de ségrégation dans les établissements.

- **Créer une plateforme d'échange pour mutualiser les expériences des sur les politiques de mixités à l'école**

Une plateforme numérique d'information doit être créée pour permettre aux professionnels en charge de ces politiques **d'échanger autour des actions éducatives fructueuses favorisant la mixité** – y compris les actions conduites dans les temps péri et extrascolaires.

La méthode du Cnesco : une fabrication collective originale de préconisations d'action publique

- **L'évaluation, la recherche et les comparaisons internationales comme ressources intellectuelles**

Depuis un an, le Conseil national d'évaluation du système scolaire et ses partenaires travaillent sur les questions de mixités à l'école. Le Cnesco a mobilisé des chercheurs pour **dresser un état des lieux en France et à l'étranger**.

- **Un réseau de décideurs pour fabriquer les préconisations**

Ces recherches ont été confrontées à la réalité du terrain lors de la Conférence de Comparaisons Internationales des 4 et 5 juin 2015. **Les chercheurs, les décideurs et les acteurs du monde de l'éducation ont pu échanger** pendant deux jours et faire avancer la question des mixités à l'école.

C'est à **partir de leurs discussions, de leurs expériences, de leurs constats et de leurs recommandations** que ces préconisations ont pu être construites. Les personnes en charge du pilotage des ateliers de la conférence ont participé, en équipe, à la rédaction des préconisations.

- **Un suivi vigilant des recommandations du Cnesco**

Elles donnent aujourd'hui des **objectifs concrets d'action publique**, qui devront se traduire demain, sur le terrain. Le Cnesco y veillera, en assurant **un suivi régulier de la mise en œuvre des préconisations**. L'instance indépendante fera une évaluation de mise en œuvre de ses préconisations dans son rapport sur les *Inégalités territoriales dans l'école française*, qu'elle rendra public fin 2016..

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** est une **instance indépendante** créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

Le Cnesco conduit son action dans une **perspective d'ouverture à l'international, caractérisée par un réseau de chercheurs associés**. Il a ainsi été sollicité par la Commission Européenne pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.

Le Cnesco diffuse les résultats des évaluations auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à travers **un réseau de partenariats et des actions multiples** : rapports d'évaluation, conférences de consensus scientifique, conférences de comparaisons internationales, forums en région, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion...

CONTACT

cnesco.presse@education.gouv.fr

Cnesco 31-35 rue de la Fédération 75 015 Paris

Tél. 01 55 55 77 11

www.cnesco.fr

Twitter : @Cnesco_Educ